

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION BC\_2024\_040

**OBJET :**

**COMMISSION 6 -  
CULTURE - TOURISME -  
SPORTS**

**CULTURE**

**Octroi de subventions  
labellisées aux  
associations 2024**

**Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 26

Procurations : 6

Nombre de votants : 32

L'an deux mille vingt quatre, le deux décembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 26 novembre 2024, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Arnaud HOTTIN, procuration à Luc FOUTRY  
Cathy POIDEVIN, procuration à Marie CIETERS  
Régis BUE, procuration à Bernadette SION  
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
José DUHAMEL, procuration à Didier DALLOY  
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ

**Absents excusés :**

Sylvain CLEMENT, Thierry BRIDAULT, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE, Alain BOS

**Secrétaire de Séance :** Michel DUPONT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 2 décembre 2024**

**Délibération BC\_2024\_040**

**COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS**

**CULTURE**

***Octroi de subventions labellisées aux associations 2024***

**Le Bureau Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC\_2020\_115 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC\_2021\_112 en date du 6 avril 2021 relative à la détermination des subventions aux associations,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC\_2023\_318 en date du 18 décembre 2023 relative à l'évolution de la politique d'octroi de subventions aux associations,

Considérant que le Bureau est compétent pour attribuer des subventions,

Considérant la demande de subvention déposée par l'association,

*Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 7 novembre 2024.*

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations et notamment par l'octroi de subventions dites « *labellisées* ».

En 2024, l'association reprise ci-dessous a déposé un dossier de demande de subvention pour une nouvelle labellisation :

- Orchestre régionale du Pévèle Mélantois pour sa comédie musicale « Les Misérables » des 14 et 15 décembre 2024. Le budget prévisionnel de la création et de la manifestation s'élève à 45 550 €.

Après étude du dossier, il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association pour la labellisation de son événement.

Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association d'un dossier de demande complet, ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.

Où l'exposé de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

**DÉCIDE (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 32 VOTANTS) :**

- *D'octroyer une subvention de 2 000 € à l'Orchestre régional du Pévèle Mélantois pour sa comédie musicale Les Misérables, dans le cadre des événements labellisés.*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour ~~extra~~ conforme,  
Le Président,

Luc FOUTRY

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2024_040
Objet :	Octroi de subventions labellisées aux associations 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20241202-BC_2024_040-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20241202-BC_2024_040-DE-1-1_0.xml	text/xml	879 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : BC_2024_040 _ Octroi de subventions labellis__es aux associations 2024.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241202-BC_2024_040-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	96.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 décembre 2024 à 11h49min51s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 décembre 2024 à 11h49min53s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	4 décembre 2024 à 11h50min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 décembre 2024 à 11h51min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 décembre 2024 à 12h14min12s	Reçu par le MI le 2024-12-04